

Le grain de sable % en Isère

Bulletin trimestriel d'Attac-Isère

Bulletin n° 15 d'octobre 2004

Attac : Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens
Bulletin édité par Attac-Isère
Siège social : Maison des Associations
6, rue Berthe-de-Boissieux - 38000 GRENOBLE
Adresse postale : Attac Isère - c/o FSU
Bourse du Travail - 32, avenue de l'Europe
38010 GRENOBLE CEDEX 2
attac38@attac.org - <http://www.local.attac.org/attac38/>
Directeur de la publication : Nicolas Malnoury
Mise en page : Gérard Beck
CPPAP : en cours d'enregistrement
Imprimé par nos soins

■ Éditorial

Europe, quelle Europe ?

Depuis deux ans Attac vous informe, les médias plus récemment, du Traité constitutionnel européen. La direction de notre association a décidé d'une consultation interne afin de définir une posture nationale lors de l'assemblée générale annuelle, début décembre. Le texte du Traité sera, quant à lui, soumis en France à référendum dans le courant de l'année 2005.

Vous vous êtes intéressé à la question de l'Europe depuis Maastricht ou plus récemment. Ou peut-être pas encore ?

Vous savez que le Traité constitutionnel est une compilation des différents traités antérieurs qui régissent le fonctionnement de l'Europe. Ou vous ne le savez pas. Ou vous n'en avez pas entendu parler.

Les informations que vous possédez vous semblent-elles suffisantes pour prendre une décision à la question qui vous sera posée : « oui ou non au Traité constitutionnel » ?

Nous aimerions connaître l'avis du maximum d'adhérents et les raisons qui déterminent leur choix.

En 1992, nous avons bien été consultés par voie référendaire au sujet du traité de Maastricht, approuvé de justesse en France, et depuis, plus rien ! Pas de référendum pour les traités d'Amsterdam ou de Nice !

Maintenant si nous sommes consultés, ce n'est pas sur un texte semblable aux précédents, mais sur une « constitution » destinée à prendre le dessus sur les constitutions nationales des États membres et visant à institutionnaliser, pour une durée illimitée, un choix de société.

Comment envisager de dire Oui ou Non à ce texte, aussi lourd de conséquences, sans en connaître clairement le contenu et sa finalité ? Aucun citoyen n'a le droit d'engager la vie de ses concitoyens par un vote dont il ne connaîtrait pas la portée.

La première question qui se pose : la « Convention » ayant établi ce projet a-t-elle rempli ses missions de rapprocher le citoyen de l'Europe et de simplifier les traités existants ? Et il y en a bien d'autres...

La réunion des adhérents sera l'occasion de répondre à vos interrogations et d'élaborer la campagne d'information auprès de la population.

Grenoble, le 29 octobre 2004 - Georges Veyet, groupe « Europe »

Attac et le Traité constitutionnel européen

Comment agir ?

Comment transmettre l'information auprès des citoyens, par quelles actions ?

Échanger avant la consultation interne d'Attac.

Pourquoi ne pas faire une proposition de texte pour la question qui sera posée lors du référendum ?

**Pour en débattre,
réunion des adhérents,
Samedi 20 novembre à 14 h
Maison des associations de
Grenoble**

(rue Berthe-de-Boissieux)

**Attention,
changement
de date,
la réunion prévue
le 13 novembre
aura lieu
le 20 novembre !**

Dire Non à la « constitution » européenne pour construire l'Europe

Débat public : avec Yves Salesse, co-président de la Fondation Copernic
Jeudi 18 novembre à Échirolles, salle polyvalente Pablo Picasso à 20 heures

(pour s'y rendre, voir page 2)

Trois articles significatifs :

- ♦ « Le présent traité est conclu pour **une durée illimitée** » (art. IV-446)
- ♦ « **La Constitution et le droit adopté par les institutions de l'Union**, dans l'exercice des compétences qui sont attribuées à celle-ci, **priment le droit des États membres** » (art. I-6)
- ♦ « **L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, et un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée** » (art. I-3[2])

Décrypter le Traité constitutionnel avec Yves Salesse est un bon moyen d'entamer le travail de réflexion proposé aux adhérents d'Attac le samedi 20 novembre.

■ « Constitution » : quelques questions et réponses

Nous vous proposons également une série de questions-réponses concernant des affirmations fréquemment entendues. Ce document est une première ébauche qui sera complétée au fur et à mesure de nos échanges et sera un outil dans nos actions d'éducation populaire.

♦ La Constitution reconnaît et protège les services publics

La Constitution ne parle pas de services publics, mais de services d'intérêts économiques généraux (SIEG).

Les SIEG peuvent remplir les missions de service public, mais à certaines conditions.

La notion « d'intérêt général », peut être assimilée à la notion par exemple de condamné de droit commun, de chômeur.

La notion de SIEG est antinomique à celle de service public.

♦ La Constitution promeut un ministre des affaires étrangères et permettra donc une politique de défense européenne

Oui, mais cette défense commune est placée sous l'égide de l'OTAN.

Remarque : l'OTAN peut intervenir dans un pays si celui-ci gêne le marché.

♦ Si vous votez Non à la constitution, c'est que vous êtes contre l'Europe

L'Europe existe déjà, les textes la régissant aussi.

Ce que nous ne voulons pas : figer dans la Constitution un modèle politique (en l'occurrence, celui de l'ultra-libéralisme).

♦ Si vous votez Non à la Constitution, vous votez comme Le Pen ou De Villiers

Le Pen ou De Villiers sont des souverainistes, alors qu'Attac a un projet européen.

Autre remarque : si l'on vous dit, vous votez donc comme le PC !

Il faut rappeler que le PC avait fait une large campagne pour le *Non au traité de Maastricht*. Ensuite retourner la question à l'interlocuteur : « Et alors quel est votre problème ? »

En retour demandez à l'interlocuteur : « Vous allez voter Oui, avec qui ? », ou « vous abstenir avec qui ? », ou « voter blanc ou nul avec qui ? ».

♦ La Constitution donne plus de pouvoir au Parlement européen, donc plus de démocratie

Il y a quelques avancées, par exemple, le Président de Commission est choisi dans la majorité du parlement.

Par contre le Parlement n'a pas le pouvoir d'initiative législative.

Droit de pétition : le Parlement ne peut rien faire.

La Commission peut être censurée sur une question de gestion uniquement et non pas de politique.

♦ La Constitution permettra de nous protéger contre la mondialisation libérale

Bien au contraire puisque ce texte propose d'installer en l'Europe un système ultra-libéral.

Une constitution n'a pas pour vocation d'installer un système politique. Le choix de la politique doit revenir aux citoyens et non être « gravé dans le marbre » d'une constitution.

♦ Si vous votez Non à l'Europe, ce sera le chaos

Ce ne sera pas le chaos : en cas de victoire du Non, les autres traités seraient applicables (Nice par exemple, jusqu'en 2009).

Ceux qui prétendent que ce serait le chaos sont les même qui ont accepté ces traités.

Si les traités antérieurs sont applicables à 15, pourquoi pas à 25 ?

Le chaos est dans le texte lui-même, le chaos c'est l'ultra-libéralisme.

- La partie III de la Constitution n'apporte rien de nouveau par rapport aux traités existants.

- La partie II (Charte) n'est pas opposable aux États

- La partie I, (partie constitutionnelle) est le fondement même de l'ultra-libéralisme

♦ Pourra-t-on modifier le traité par la suite ?

Certes, c'est prévu dans le texte.

Mais la mise en œuvre avec ratification à l'unanimité à 25 est irréaliste et quasi impossible.

On met des « cliquets » qui permettent d'aller toujours dans le même sens, mais sans possibilité de retour en arrière.

♦ La Constitution incorpore la Charte des droits fondamentaux, donc c'est une avancée

On pourrait dire : la Constitution incorpore la Charte, donc « c'est beau ».

Les compétences de l'UE ne sont pas celles énoncées dans la Charte, sauf sur l'environnement et la consommation.

Les États membres n'ont aucune obligation de transposer la Charte dans leur législation nationale, elle n'est contraignante en aucun point pour aucun État.

♦ La Constitution est un progrès par rapport aux traités précédents et ne contient aucune régression

Oui, c'est vrai pour l'ultra-libéralisme.

Tout le monde n'avait pas pris la mesure de la portée du traité de Maastricht.

Beaucoup n'ont ouvert les yeux que progressivement sur l'ultra-libéralisme (ex. de l'Angleterre)

Pour se rendre à la salle polyvalente Pablo Picasso

Venant de Grenoble par le cours Jean Jaurès en direction de Pont de Claix, après le carrefour (feux tricolores) où se situe la cafétéria Casino, poursuivre et après environ 150 m, tourner à droite au carrefour suivant (la direction du collège Pablo Picasso est indiquée). Suivre l'avenue Vaillant Couturier, puis la rue Géo Charles. Tourner à gauche avant l'autoroute et prendre la rue Pablo Picasso. Après environ 200 m, se trouve la salle polyvalente, juste avant le collège (à droite).

Un co-voiturage sera organisé. Rendez-vous à 19 h 30 sur le parking de Grand'Place devant le garage Midas (à 150 m de la gare du tram). Départ à 19 h 40.

Flash Info-Santé n° 1

Le groupe « Santé-Sécurité sociale » d'Attac-Isère se propose de donner régulièrement de brèves informations sur les problèmes actuels de la santé publique et sur la mise en place de la réforme de l'Assurance-maladie. Devant le démantèlement progressif de notre protection sociale, information, actions individuelles et collectives sont plus que jamais nécessaires.

1- Mobilisation des médecins hospitaliers contre le plan « Hôpital 2007 »

De nombreux médecins hospitaliers réunis en collectif se sont manifestés le 7 octobre pour faire connaître leur vive inquiétude quant à l'application de ce plan, en particulier la mise en route d'une logique de rentabilité, développant une concurrence défavorable et contraire au service public assuré par les hôpitaux. Enfin, le corps hospitalier est sous la menace d'une modification, par la Commission européenne, d'une directive concernant leur temps de travail : le repos pris après 24 heures d'activité ne serait plus obligatoire le lendemain mais pourrait être pris dans les... 72 heures ; plusieurs années d'avancées sociales seraient effacées d'un coup. Inacceptables pour les praticiens.

Sans concertation avec le corps médical et ses représentants, sans discussion avec le Parlement comme l'avait promis le ministre, cette réforme hospitalière va se mettre en place à coup d'ordonnances et de décrets.

D'après le Dauphiné Libéré du 7 octobre 2004

2 - Réforme de l'Assurance-maladie : appel à la vigilance de la Mutualité française !

J.P Davant appelle à la vigilance sur la mise en place de la réforme de l'Assurance-maladie. Il dénonce la composition du futur conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) où « la principale nouveauté réside dans le retour de 13 représentants du patronat ». Les employeurs disposeront dans l'état actuel des textes d'une majorité de blocage au sein de l'union nationale des Caisses d'assurance maladie (CAM).

La Mutualité française représentant 62 % des assurés couverts par une complémentaire, demande à disposer d'une majorité de sièges au sein de l'Union nationale des organismes complémentaires (UNOC), et conteste les prétentions des assureurs privés en la matière.

Rappelons que J.P Davant est opposé au forfait de 1 euro par acte médical et la hausse du forfait hospitalier. Il est réservé sur les modalités du crédit d'impôt prévu pour favoriser l'accès à une complémentaire.

D'après le Monde du 8 octobre 2004

3 - Grenoble en 2006 : un pôle hospitalier mutualiste d'un genre nouveau

La clinique privée des Bains (actuellement rue Thiers) va se délocaliser sur un emplacement proche de la clinique mutualiste des Eaux-Claires ; ce rapprochement physique va de pair avec la mise en commun de plateaux techniques modernisés par la mutualisation des personnels entre les deux structures ; le service d'urgence des Eaux-Claires (un des deux services de ce genre avec celui du CHU) sera agrandi. Rue Thiers, les locaux de la clinique devraient recevoir une centaine de personnes âgées.

Il faut souhaiter que ce rapprochement entre une structure de santé mutualiste et une clinique privée renforce l'accès aux soins de tous les publics et que les valeurs mutualistes restent prépondérantes dans la gestion des pôles.

D'après les Nouvelles de Grenoble, septembre 2004

4 - La Générale de santé rentabilise un hôpital public en Italie

Depuis mai 2002, l'hôpital Madonna del Popolo d'Omegna (Piémont) est devenu un centre orthopédique coiffé par une société de gestion contrôlée à 51 % par l'Agence sanitaire territoriale (ASL) et 41 % par la Générale de santé, groupement hospitalier privé français.

Les murs et le matériel médical restent à la ville d'Omegna, mais la gestion est privatisée pour 30 ans.

Cette expérimentation public-privé se veut un « modèle reproductible » en Italie et en France : restructuration de l'activité vers une spécialité, productivité accrue (2 148 actes en 2002 et 3 280 en 2003) permettant un abaissement des coûts du personnel de 60 % à 50 % et l'obtention de rabais auprès des fournisseurs de prothèses.



La privatisation de la gestion d'un hôpital public n'est-elle pas la porte ouverte à une privatisation totale des hôpitaux publics ?

Rappelons que la Générale de santé est entrée en Bourse en 2001 avec 157 cliniques privées. Elle revendique le 1^{er} rang au niveau mondial.

D'après le Monde du 5 octobre 2004

5 - Hôpital psychiatrique de Saint-Égrève : l'alarme

Capacité insuffisante, état déplorable (voir indigne selon le syndicat CGT) de certains pavillons, vacances de postes de médecin suite à des départs en retraite... tel est le constat de la situation actuelle de cet hôpital ; et pourtant le nombre de malades suivis a augmenté de 50 % en 10 ans. Comme beaucoup d'autres hôpitaux, l'hôpital de Saint-Égrève est au bord de la rupture du fait de politiques successives aux objectifs essentiellement comptables.

Un projet médical, discuté au sein de l'hôpital mis au point par la direction est en négociation avec l'Agence régionale de l'hospitalisation qui répartit les crédits. L'État donnera-t-il les moyens humains et financiers pour redresser une situation critique ? Avec la politique actuelle d'économie et de rentabilité, rien n'est sûr.

D'après le Dauphiné Libéré du 29 septembre 2004

6 - L'obésité : une affaire de santé publique

Pour lutter contre l'obésité l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (l'AFSSA) invite la population à réduire sa consommation de sucre. Le rapport « glucides et santé » rendu public le 14 octobre par l'AFSSA fait état de 19 % d'enfants et 41 % d'adultes touchés par l'obésité en France.

Responsable de cette épidémie « les glucides » contenus dans les boissons gazeuses, les jus de fruits, les yaourts, les desserts lactés, les biscuits et les confiseries.

Ce rapport approuve l'avis de la collation matinale à l'école maternelle et la suppression des distributeurs de produits manufacturés riches en sucre et/ou graisse et/ou sel dans les collèges et les lycées. En tous lieux ces distributeurs pourraient faire une place plus large à la distribution de fruits et légumes.

D'après le Monde du 16 octobre 2004

7 - La loi Évin (janvier 1991) démantelée par le vote d'un amendement le 14 octobre 2004

Les députés ont assoupli les règles sur la publicité de l'alcool, malgré l'avis défavorable du gouvernement. Pourtant la loi de santé publique, adoptée en juillet 2004 par ce même parlement, a pour objectif « la réduction de la prévalence de l'usage à risque ou nocif de l'alcool ».

Le plan gouvernemental 2003/2008 de lutte contre les drogues illicites, le tabac, et l'alcool prévoit la réduction de 20 % de la consommation moyenne d'alcool par habitant.

Les grands chantiers de J. Chirac mentionnent la lutte contre le cancer et la sécurité routière. L'alcool reste la deuxième cause de maladie en France : cancers, cirrhoses, maladies cardio-vasculaires

ou neurologiques. Il est responsable dans 30 % des accidents mortels de la route, de 45 000 décès/an, de la dépendance de 2 millions de français et d'une grande partie des violences conjugales.

Les députés ont choisi de favoriser les intérêts économiques viticoles au détriment des impératifs sanitaires.

Les professionnels de santé déplorent les contradictions, l'incohérence de cet amendement et le peu de combativité du ministre de la santé.

« Je suis convaincu que l'on sera obligé de rétablir le champ d'application de la loi Évin » pense Didier Jayle, président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

D'après le Monde du 15 octobre 2004

À quand le rétablissement de cette loi de santé publique ?



■ Samedi 16 octobre 2004 à La Tour du Pin : Attac s'est invitée au congrès de l'Association des maires et adjoints de l'Isère

La suppression des services publics ... voilà un thème auquel sont sensibles les élus locaux. C'est pourquoi, ce congrès annuel de l'Association des maires et adjoints de l'Isère (AMI38) a été l'occasion pour Attac-Isère de les sensibiliser sur les dangers de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et sur la situation de La Poste.

Une présence massive de gendarmes nous interdisait l'entrée dans l'enceinte du congrès, mais nous avons pu déployer nos panneaux informatifs devant l'entrée et distribuer à nos édiles un dossier contenant :

- ◆ Une note explicative sur ce qu'est l'AGCS ;
- ◆ Un exemple de motion anti-AGCS pouvant être votée en conseil municipal ;
- ◆ Un rappel des 500 collectivités qui se sont déjà prononcées contre (en particulier la liste des 32 communes de l'Isère) ;
- ◆ Un appel à participer aux assises des collectivités publiques contre l'AGCS (les 13 et 14 novembre à Bobigny)
- ◆ Une note sur La Poste qui se propose, entre autres mesures, de supprimer ou transformer la moitié de ses bureaux.

Nous n'avons pu entrer certes, mais une délégation a été reçue dans les locaux de la sous-préfecture de La Tour du Pin par le Vice-président de l'association en présence du Sous-préfet. Nous avons développé les thèmes de notre dossier. Le Vice-président était conscient des problèmes engendrés par la suppression des services publics et nous a proposé une rencontre avec le Président et le comité directeur de son association. Nous avons bien évidemment accepté. Cette audience sera l'occasion d'exposer plus en détail nos analyses... et de demander, pour l'année prochaine, l'autorisation de dresser un stand dans l'enceinte du congrès.

Cette action fait suite à une intervention du même type l'an dernier, à l'envoi d'un courrier sur le sujet aux 533 maires de l'Isère, à des relances téléphoniques et des discussions informelles avec les élus. La route est longue : nous pensons néanmoins que les élus locaux, par leur mobilisation, peuvent infléchir cette politique de démantèlement, de suppression et de marchandisation des services publics prônée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à travers de l'AGCS.

Max Fouilloux

Récemment, 260 élus de la Creuse, toutes tendances confondues, ont démissionné pour protester contre la suppression des services publics de proximité. Des élus de l'Ardèche s'apprentent aussi à le faire ... tous les espoirs sont donc permis

■ Conférence nationale des comités locaux des 2 et 3 octobre à Paris

Une Conférence nationale des comités locaux (CNCL) se tient généralement chaque trimestre. Un ou deux représentants d'Attac-Isère participent à chacune d'elles. Cette CNCL nous donne l'occasion de rencontrer des militants des différents comités locaux et d'échanger sur les pratiques des comités locaux. C'est aussi un moment important où les représentants des comités locaux peuvent interroger les membres du CA national.

Ainsi samedi matin, en séance plénière, Jacques Weber nous a présenté un bilan provisoire des campagnes en cours, notamment celle portant sur les taxes globales (Attac a participé à un groupe d'étude national sur les taxes globales). Notons, à ce sujet, que nos arguments, encore très récemment qualifiés d'utopiques et d'irréalisables, ont été repris, pour partie, par Jacques Chirac devant l'ONU... Ces propositions du chef de l'État signifie-t-il que nos analyses et propositions sont prises au sérieux ? Mieux vaut regarder de plus près. En effet, ces taxes n'auraient pas pour but de réguler les transactions financières ; elles ne seraient mises en place que pour lever des fonds en faveur du développement. Comment ces fonds seraient-ils ensuite attribués et gérés ? S'agirait-il de renforcer le poids du Fonds monétaire international (FMI) et de l'OMC en leur confiant un instrument supplémentaire de pouvoir d'intervention dans les économies du Sud ? Pour que ces taxes globales deviennent réellement un instrument d'équité et d'équilibre économique, Attac doit demander des comptes au Président de la République ! Attac vient d'ailleurs de lui écrire, le 25 octobre.

Concernant les ateliers auxquels nous avons participé, à savoir campagne sur l'AGCS, défense des services publics, consultation des adhérents sur le traité constitutionnel européen et élaboration d'un nouveau règlement intérieur pour la CNCL, nous ne pouvons développer ici les échanges abondants entre les représentants des comités locaux.

Les modifications du règlement intérieur de la CNCL avancent petit à petit vers plus de démocratie et plus de représentativité des comités locaux. Attac-Isère va participer avec des représentants du conseil d'administration national, du conseil scientifique et de 8 autres comités locaux à une commission sur l'étude d'une participation des comités locaux aux décisions.

Quant à la consultation des adhérents, chacun recevra le matériel de vote vers la mi-novembre. Nous pourrons en débattre lors de la réunion des adhérents de l'Isère, samedi 20 novembre à la Maison des associations de 14 h à 17 h (rue Berthe de Boissieux, Grenoble).

Nicolas Malnoury, président d'Attac-Isère

INFOS pratiques



Boîte vocale

04 76 47 32 81

Dates : réunions publiques, groupes de travail, groupes locaux, conférences, autres rendez-vous.

Permanence tél.

04 76 47 32 81

Chaque mercredi, de 15 h à 18 h

Permanences

Lieux d'accueil, d'information et d'échanges
Grenoble

Tous les mercredis, de 18 h à 20 h au Café Le Glacier

16, place Notre-Dame

et de 15 h à 18 h à la Maison des Associations

Tél. attac : 04 76 47 32 81

Voiron

Le premier mercredi du mois, à 18 h 30 au Café de l'Europe (1, place Porte de la Buisse)

Grésivaudan

04 76 51 08 32

04 76 13 02 46

Campus

Tous les mercredis à 12 h
Agora de l'université P.M.F.
tarat.attac@laposte.net

Nord Isère

Réunion le 2^{ème} mardi de chaque mois

04 74 97 60 59

Saint Marcellin

jlneyroud@aol.com

04 76 64 00 48

Site web

www.local.attac.org/attac38

Adresse électronique

attac38@attac.org

Adresse postale

Attac-Isère
c/o FSU - Bourse du Travail
32, avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE CEDEX 2

Calendrier

- Lundi 8 novembre 18 h 30 : groupe éco à la Maison des associations de Grenoble
- Mardi 9 novembre 19 h 00 : CA à la FSU
- Lundi 15 novembre à 20 h : réunion du groupe PCD, café de l'Europe à Voiron

- Lundi 22 novembre à 17h30 : groupe Europe à la maison des associations de Grenoble
- Mercredi 24 novembre à 20 h : groupe PCD à la maison des associations de Grenoble
- Mardi 30 novembre à 18 h : groupe énergie au local FSU
- Mercredi 1er décembre à 19 h : CA au local FSU
- Lundi 6 décembre à 18 h 30 : groupe éco à la MDA